

La comptabilité du Comité d'Entreprise Mettre en place et tenir la comptabilité du Comité d'Entreprise

Programme de la formation

- Durée : 1,5 jour
- Lieu : Paris, dans les salles de formation de ACE Experts.
- Horaires : De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
- Objectifs de la formation : Respecter les obligations légales en matière de comptabilité du CE. S'initier et mettre en place la comptabilité du CE. Tenir et contrôler la comptabilité du CE. Rendre compte au CE.
- Personnes concernées : Trésoriers, Secrétaires et Membres du CE.
- Méthode de travail : Animation du stage par des praticiens issus de l'entreprise. Fiches pédagogiques et documentation technique. Dossier type d'organisation et de mise en place de la comptabilité Débats/ questions/réponses. Mises en situation et cas pratiques. Fiches mémo.

⇒ **Le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CE**

- les obligations comptables du CE,
- la subvention de fonctionnement et la subvention des oeuvres sociales (calcul, nature des dépenses couvertes, limites),
- les obligations en matière de cotisations sociales (quelles cotisations pour quelles prestations ? Limites),
- les opérations de début et fin de mandat (diligences à effectuer et précautions à prendre).

⇒ **L'organisation de la comptabilité du CE**

- les 10 règles d'or d'une organisation comptable adaptée,
- les documents comptables et les outils nécessaires,
- l'organisation, le classement, les procédures à mettre en place,
- le règlement intérieur du Comité d'Entreprise.

⇒ **La tenue de la comptabilité (exercices et études de cas)**

- les 10 règles d'or d'une comptabilité probante,
- l'enregistrement comptable des opérations,
- les contrôles à effectuer (rapprochement bancaire, solde de caisse, suivi des activités),
- l'arrêté des comptes (opérations d'inventaire, compte rendu, contrôle budgétaire).

⇒ **La synthèse**